# **Ordonnance de prévention : Prothésiste dentaire**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous des agents chimiques :

* Aérer, ventiler les locaux
* Alerter en cas de dysfonctionnement du système d'aspiration
* Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse
* Nettoyer à l'humide les surfaces empoussiérées
* Porter des équipements de protection individuelle adaptés à l'utilisation des produits chimiques
* Respecter les conditions d'utilisation et de dilutions prescrites par le fournisseur
* Utiliser les systèmes d'aspiration mis à disposition et veiller à leur entretien

Protégez-vous des poussières :

* Alerter en cas de dysfontionnement du système d'aspiration
* Mettre en route le système d'aspiration lors de chaque utilisation de machine, même de courte durée
* Porter systématiquement un masque de protection respiratoire adapté

Protégez-vous des TMS :

* Organiser son poste de travail pour éviter les mouvements extrêmes
* Régler le plan de travail et/ou le siège mis à disposition
* Signaler à la hiérarchie toute "inadaptation du poste" (locaux, matériel...)
* Veiller au bon état des matériels et outils utilisés

Pour éviter les accidents :

* Ranger les outils coupants, tranchants systématiquement après utilisation
* Respecter les consignes de sécurité des installations électriques
* Respecter les consignes de sécurité et les procédures d'utilisation des machines dangereuses
* Rincer 10 minutes à l'eau courante froide en cas de brûlure puis protéger
* Signaler à votre hiérarchie tout défaut de sécurité
* Veiller au bon entretien des outils

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Etre attentif à la qualité de la communication au sein de l'équipe
* Signaler à la hiérarchie tout dysfonctionnement organisationnel récurrent et/ou persistant

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 03/05/2025